



## Une escroquerie au chèque

Par **georges18**, le **02/12/2015** à **11:53**

Bonjour,

Dans le cas où, je fais l'objet d'une escroquerie au chèque, c'est à dire que quelqu'un transforme un montant par un autre plus important d'un chèque que j'ai envoyé par la poste et qui a été payé par la banque à l'escroc, et que je n'ai pas d'assurance particulière concernant ce domaine, la banque est elle responsable et doit elle me rembourser comme cela se fait pour les cartes bleues ou suis-je personnellement responsable ?

Merci de vos réponses

Par **catou13**, le **02/12/2015** à **13:28**

Bonjour,

Le quelqu'un en question ne peut donc être que le destinataire du chèque et la falsification (rature, surcharge) du chèque doit être visible à l'oeil nu (à moins que vous n'ayez envoyé un chèque en blanc !!). Commencez par demander une copie de ce chèque à votre banque (service payant) car il ne pourrait s'agir que d'une simple erreur bancaire...

Par **youris**, le **02/12/2015** à **13:32**

bonjour,

sachant qu'il faudrait modifier la somme en chiffres et celle en lettres ce qui est plus difficile si vous tracez un trait entre les mots composant la somme.

salutations

Par **catou13**, le **02/12/2015** à **13:35**

Tout à fait Youris, d'autant qu'en cas de montants différents, c'est celui indiqué en lettres qui est retenu...

Par **janus2fr**, le **02/12/2015** à **13:40**

[citation]sachant qu'il faudrait modifier la somme en chiffres et celle en lettres ce qui est plus difficile si vous tracez un trait entre les mots composant la somme. [/citation]

Bonjour,

A savoir que la somme en lettres n'est pas une obligation. Surtout depuis le remplissage automatique, on voit de plus en plus de chèques avec 2 fois la somme en chiffres. Dans ce cas, si une différence existe entre les 2 nombres, c'est la somme la plus petite qui est retenue...